

# Accueil de loisirs sans Hébergement

## Le mercredi



SAINT-LAMBERT  
LA-POTHERIE



## Modalités d'inscription et de désinscription

MERCREDI	
7H	7H
8H	7H30-9H APS
9H	
10H	9H-12H
11H	ALSH
12H	
13H	12H - 14H
14H	PAUSE MÉRIDIDIENNE
15H	
16H	14H- 17H
17H	ALSH
18H	17H-18H30 APS
19H	19H

Suite au retour des écoles à 4 jours, la municipalité adapte son service du mercredi.

L'accueil des enfants est possible soit :

- Matin + repas**
- Après-midi + repas**
- Journée complète avec repas**

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans de 09h00 à 17h00.

Les arrivées sont possibles à partir de 7h30 et l'accueil de loisirs ferme ses portes à 18h30.(facturation péricentre avant 9h00 et après 17h00)

**Les annulations sont à faire au minimum 48h avant. En dehors de ce délai, l'accueil et le repas seront facturés.**

## ENFANT ACCOMPAGNÉ = ENFANT EN SÉCURITÉ

Les familles doivent accompagner leur enfant jusqu'à l'accueil périscolaire. La municipalité décline toute responsabilité pour les enfants qui arriveraient non accompagnés.



## Tarifification

### Le calcul de la journée à l'ALSH

Le mercredi le péricentre est facturé à la demi-heure; la matinée et l'après-midi sont quant à eux facturés au forfait (forfait = 6 demi-heures par demi-journée)

**Par exemple pour un enfant résidant à St Lambert, dont le quotient familial s'élève à 842€, une journée complète de centre de 9h à 17h sera facturée 11.78€  $[(842 \times 0.09/100 \times 12 \text{ demi-heures}) + (842 \times 0.32/100 \text{ pour le repas}) = 11.78]$ .**

### Infos pratiques

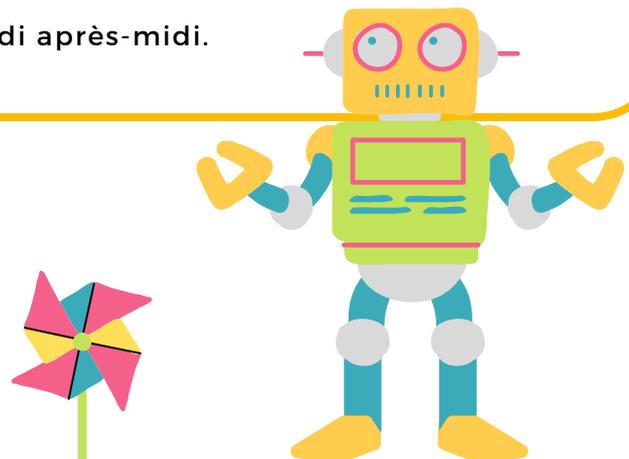
Si l'enfant est inscrit à la demi-journée + repas, les horaires suivants sont à respecter :

**-Matin + repas : accueil possible dès 7h30 et jusqu'à 9h, départ possible entre 13h30 et 14h**

**-Repas + après-midi : arrivée entre 12h et 12h30, départ possible à partir de 17h et jusqu'à 18h30**

Le mercredi, un temps de sieste est assuré pour les plus petits : les enfants de l'école Félix Pauger dorment dans leur lit habituel, inutile donc de fournir des draps si vous les avez déjà fournis pour l'école. Pour les enfants de de Saint Maurille, des draps seront prêtés aux enfants.

Les familles fournissent le goûter pour le mercredi après-midi.



## Le taux d'effort et le dispositif cantine à 1€

### Qu'est ce qu'un taux d'effort ?

C'est un coefficient multiplicateur appliqué au quotient familial de chaque foyer.

Tarif = taux d'effort x quotient familial

---

### Où trouver mon quotient familial ?

Vous pouvez consulter votre quotient sur le site de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) si vous dépendez du régime général ou sur le site de la MSA (Mutuelle Sociale Agricole). Il est calculé en fonction de la composition de votre foyer et de vos ressources.

---

### Qu'est ce que le dispositif Cantine à 1€ ?

Depuis le 1er avril 2019 et dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires.

Cette mesure vise à soutenir les familles précaires qui vivent en ruralité. La mise en place de ce dispositif permet aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 euro maximum.

Par délibération du 27 juin 2022, le conseil municipal a décidé d'appliquer ce tarif à toutes les familles de Saint Lambert la Potherie ayant un quotient familial inférieur ou égal à 600.



# LA TARIFICATION DES SERVICES

## Les tarifs

Grâce au nouveau portail familles, vous n'aurez plus à fournir votre quotient familial (régime général), les services périscolaires pourront, avec votre accord, interroger directement et automatiquement la CAF.

A partir de septembre 2022, vous pourrez calculer vos tarifs grâce au simulateur mis en place sur le portail familles.

### Tarifs Lambertois

Restaurant	Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif plafond
Tarif repas	0.32%	1.00€	4.75€
Tarif panier repas *	0.16%	0.50€	2.37€
Tarif repas QF ≤ 600	1.00€		

### Tarifs Hors commune

Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif plafond
0.32%	1.00€	4.75€
0.16%	0.50€	2.37€

### Supplément 1€ pour chaque repas non réservé

Accueil	Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif plafond
Tarif 30 min	0.09%	0.35€	1.50€

Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif plafond
0.11%	0.45€	1.60€

### Forfait dépassement 18h30 après 5 avertissements :

15€ (Lambertois) 18€ (Hors commune)

- Panier repas uniquement possible avec un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)



## les moyens de paiement

Le périscolaire et la cantine sont facturés mensuellement. La facture est envoyée sur votre portail familles aux alentours du 20 du mois pour un paiement autour du 15 du mois suivant.



A partir de septembre 2022, les factures seront disponibles dans votre espace personnel sur le portail familles et ne seront plus envoyées par mail

### Moyens de paiement

- Prélèvement bancaire (fournir obligatoirement un RIB et remplir une autorisation de prélèvement disponible sur le portail familles)
- Chèque à envoyer au trésor public « SGC Couronne D'Angers - 180 av. Pierre Mendès France 49800 TRELAZE »
- Paiement en ligne via Payfip
- Virement
- CESU en support dématérialisé (uniquement Accueil Périscolaire, possible de compléter par chèque pour le restaurant scolaire)
- Paiement en espèces dans un bureau de tabac agréé  
( <https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>)-  
Les plus proches : Le 1000, 1 rue du Bourg à Beaucouzé et le Point du jour- 17 rue Nationale- Saint-Jean-de-Linière.

Pour les parents séparés, la facturation à l'un et à l'autre est possible. Toutefois un seul quotient familial sera pris en compte. Merci de nous fournir le calendrier de garde alternée accompagné de la décision du juge.



## Stéphanie DEDRON

Stéphanie DEDRON est coordinatrice enfance-jeunesse et directrice des services périscolaire et restauration

Email : [periscolaire@saintlambertlapotherie.fr](mailto:periscolaire@saintlambertlapotherie.fr)

Tél : 02 41 77 54 80

